S/PV 8272**Nations Unies**



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire.

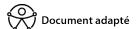
8272^e séance Mercredi 30 mai 2018, à 15 heures New York

Président: (Pologne) M. Llorentty Solíz Membres: M. Ma Zhaoxu Côte d'Ivoire.... M. Djédjé Mme Haley M. Alemu Fédération de Russie..... M. Nebenzia France.... M. Delattre M. Esono Mbengono Kazakhstan M. Umarov Koweït M. Alotaibi Pays-Bas.... M. Van Oosterom M. Meza-Cuadra Mme Pierce Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suède M. Skoog

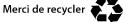
Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (parle en anglais): Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation à Gaza et alentour.

Malheureusement, nous avons vu ces deux derniers jours la plus grave escalade depuis le conflit de 2014 entre le Hamas et Israël, nous montrant à quel point nous sommes au bord de la guerre chaque jour. Entre les 28 et 30 mai, selon les Forces de défense israéliennes (FDI), 216 projectiles, roquettes et obus de mortier ont été tirés depuis Gaza vers Israël, dont 77 environ ont touché des zones dans les régions d'Eshkol, de Sha'ar Hanegev et de Sdot Negev. Bien que la plupart des projectiles aient été interceptés par le système Dôme d'acier, l'un d'eux a touché un jardin d'enfants dans un kibboutz proche de la frontière de Gaza, et au moins un autre a endommagé une maison. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes ni de blessés graves. En réponse aux attaques et aux tirs de mortier, l'armée de l'air israélienne a frappé 65 cibles du Hamas

et du Jihad islamique à Gaza et détruit un tunnel long de deux kilomètres près du point de passage de Kerem Shalom. Aucune victime ni aucun blessé grave n'a été signalé à Gaza à la suite de ces frappes.

Le 29 mai, les Brigades Al-Qassam du Hamas et le Saraï Al-Qods du Jihad islamique ont revendiqué la responsabilité conjointe des tirs de roquettes et de mortiers sur Israël. Dans la déclaration commune qu'ils ont publié, ils reprochaient à Israël de s'en être pris à leurs combattants et à leurs positions militaires au cours des précédentes 48 heures, mettaient en garde contre toute tentative de dicter de nouveaux paramètres concernant le statu quo et avertissaient qu'ils répondraient aux « bombardements par des bombardements et au sang par le sang ». De son côté, le Premier Ministre Netanyahu a promis qu'Israël allait répondre avec force aux attaques à la roquette, étant donné que, pendant plus de 24 heures, les communautés israéliennes autour de Gaza avaient vécu dans la crainte de n'avoir que quelques secondes pour se mettre à l'abri des roquettes.

De telles attaques sont totalement inacceptables. Les tirs de roquettes et de mortiers contre des civils ne peuvent en aucun cas être justifiés. Je saisis cette occasion pour demander à la communauté internationale de se joindre à moi pour condamner sans équivoque les attaques aveugles contre les civils et l'escalade dangereuse à Gaza. Cette dangereuse escalade intervient après une série d'avertissements lancés par l'ONU et dans le sillage des derniers événements sur le terrain. Elle ne peut être dissociée des deux mois de protestations le long de la barrière avec Gaza, au cours desquels environ 110 Palestiniens ont été tués et un grand nombre d'autres ont été blessés. Durant toute cette période, des militants ont également placé des engins explosifs improvisés près de la clôture d'enceinte, qu'ils ont tenté, parfois avec succès, de franchir, avec l'intention d'endommager l'infrastructure militaire et de perpétrer des attaques contre des Israéliens.

Au cours des jours qui ont suivi le 14 mai, notamment, plusieurs incidents de ce type ont été filmés et publiés sur les médias sociaux, ce qui a déclenché la riposte d'Israël sur des cibles situées dans Gaza. Le 27 mai, en réaction à la découverte d'un engin explosif improvisé à proximité de la clôture, les FDI ont pris pour cible un poste d'observation du Jihad islamique palestinien et tué trois membres du groupe. Le Jihad islamique a publié une déclaration dans laquelle il a promis de se venger de ce qu'il a appelé une « escalade dangereuse ». Le lendemain, le 28 mai, les FDI ont annoncé qu'un de

leurs chars avait tiré un obus sur un autre poste d'observation, tuant un membre de l'aile militaire du Hamas. Ce tir est intervenu après que les troupes israéliennes eussent essuyé des tirs, supposément par des militants du Hamas, alors qu'elles étaient en train d'arrêter deux Palestiniens qui avaient franchi la clôture d'enceinte pour pénétrer en Israël. Dans la nuit du 28 mai, des tirs de mitrailleuse en provenance de Gaza ont également touché la ville israélienne de Sderot, endommageant plusieurs bâtiments ainsi qu'un véhicule. Le lendemain, les choses ont empiré.

Ce matin, la situation s'est calmée et aucun projectile n'a été lancé depuis Gaza ni aucune frappe menée par les FDI dans la bande de Gaza depuis 5 heures du matin. À cet égard, je salue les efforts de l'Égypte pour rétablir le calme, et je réitère mon appel à toutes les parties pour qu'elles respectent tous les accords et empêchent tout nouvel incident mettant en danger la vie des Israéliens et des Palestiniens.

Il est impératif de préserver à tout prix cette période d'accalmie. Personne à Gaza ne peut se permettre une autre guerre. Personne n'a le droit de jouer avec la vie de 2 millions de personnes qui ont vécu l'enfer ces 10 dernières années. Personne ne devrait vivre dans la crainte d'une attaque aveugle à la roquette. Toutes les parties ont la responsabilité d'œuvrer à la désescalade et de s'éloigner du précipice, dans l'intérêt de leur peuple et de l'avenir de leurs enfants. Les manifestations et les protestations à Gaza devant se poursuivre durant le mois de juin, je crains que nous ne soyons confrontés à d'autres violences et à de nouveaux risques d'escalade.

En dépit de cette dangereuse escalade, l'infrastructure civile de Gaza n'a subi aucun dommage significatif à la suite des tirs de représailles israéliens d'hier. De plus, les points de passage pour les personnes et les marchandises sont restés ouverts et ont fonctionné normalement. Le point de passage de Rafah en Égypte a poursuivi ses opérations pour la dix-neuvième journée consécutive, et les points de passage de Kerem Shalom et d'Erez en Israël n'ont enregistré que des retards mineurs. Néanmoins, les tirs en provenance de Gaza ont causé des dégâts aux installations électriques côté israélien, ce qui a entraîné une baisse de production de plus de 30 % dans la seule centrale qui fournit de l'électricité à Gaza, et il faudra au moins quelques jours pour réparer.

Comme je l'ai récemment indiqué au Conseil, les systèmes d'électricité, d'eau et de santé de Gaza sont plus mal en point que jamais (voir S/PV.8265). Les lignes électriques égyptiennes sont de fait coupées depuis février et la centrale électrique de Gaza n'a pas fonctionné depuis avril. Aujourd'hui, l'approvisionnement total de Gaza suffit à peine à fournir trois heures d'électricité ininterrompues.

Enfin, durant mon exposé au Conseil de la semaine dernière, j'avais été grandement réconforté par la volonté des membres du Conseil d'envisager des moyens de changer la réalité à Gaza. Dans les circonstances actuelles, ne pas prendre immédiatement une série de mesures relativement modestes et réalisables ne fera qu'amplifier la crise humanitaire et accroître considérablement le risque d'affrontement. Les objectifs que j'ai décrits la semaine dernière demeurent plus pertinents que jamais : prévenir une guerre avec ses implications régionales potentielles, répondre aux besoins humanitaires urgents de la population et soutenir les efforts de réconciliation égyptiens. Cela signifie que nous devons de toute urgence mettre en œuvre les projets déjà approuvés, relancer les efforts visant à donner au Gouvernement les moyens d'assumer ses responsabilités et, aspect très important, faire respecter les accords de cessez-le-feu de 2014 sur le terrain et mettre un terme à la surenchère des activistes.

L'ONU va prendre des mesures pour renforcer sans attendre nos capacités et notre présence afin de faciliter la mise en œuvre des projets à Gaza et d'améliorer la coordination avec Israël, l'Égypte et l'Autorité palestinienne de manière à surmonter les blocages politiques, administratifs et logistiques. Il importe que toutes les parties s'entendent pour alléger les restrictions aux déplacements et au passage et garantir un approvisionnement ininterrompu et accru en eau et en électricité à la population.

Ce plan est le seul moyen durable de faire en sorte que nous ne sombrions pas une fois de plus dans un nouveau conflit dévastateur. C'est le seul moyen d'empêcher que Gaza devienne l'instrument des visées d'une tierce partie, une tragédie de plus sur la carte déjà encombrée des conflits régionaux au Moyen-Orient. Mais je voudrais également profiter de cette occasion pour envoyer un message très clair aux Palestiniens de Gaza. Nous entendons leur plainte, nous voyons leur souffrance et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que leur avenir ne se réduise pas à la simple survie, pour qu'ils aient un avenir placé sous le signe de la liberté et du développement, un avenir fait de paix et de prospérité, dans lequel ils seront maîtres de leur destin, un avenir pour tous les Palestiniens réunis, sous un gouvernement démocratique unique, au sein d'un État

18-16342 3/21 de Palestine, vivant côte à côte et dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

S/PV.8272

C'est pourquoi nous devons absolument veiller à ce que le calme se poursuive, la surenchère des activistes cesse et à priver ceux qui veulent faire échouer la paix de toute possibilité de le faire. Sans cela, il sera impossible d'avancer dans la réalisation de nos objectifs politiques et de développement à long terme. Il est grand temps que nous intensifiions nos appels aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils prennent des mesures concrètes afin de promouvoir l'objectif d'une paix juste et durable. Ces mesures doivent répondre aux objectifs politiques primordiaux, à savoir l'unification de Gaza et de la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique, démocratique et légitime, la fin de l'occupation et le règlement du conflit israélo-palestinien au sens large sur la base de la solution des deux États et conformément aux accords déjà passés et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Cette dernière série d'attaques est un avertissement. Elle vient nous rappeler à tous à quel point nous sommes chaque jour au bord de la guerre.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) : Je sais gré au Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Les États-Unis ont demandé la tenue de cette séance aujourd'hui pour parler des activités dangereuses et destructrices de l'organisation terroriste Hamas dans la bande de Gaza. On aurait pu penser que le reste du Conseil de sécurité se joindrait à nous pour condamner une organisation terroriste comme le Hamas. Il ne devrait pas y avoir de débat à ce sujet. Mais bien sûr, parce que cette attaque concerne Israël, la norme qui s'applique est différente.

Les États-Unis ont rédigé un projet de déclaration du Conseil de sécurité qui aurait condamné le Hamas pour avoir lancé des roquettes et mis en danger des civils. Cela aurait dû passer comme une lettre à la poste. Comment penser que quiconque puisse vouloir se ranger du côté du Hamas lorsqu'il s'agit de condamner des tirs de roquettes? Mais cette déclaration a été bloquée.

Nous avons demandé la tenue de cette séance au titre du point de l'ordre du jour « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », mais nous avons une fois de plus été bloqués. Apparemment, certains membres du Conseil pensaient que le lancement de roquettes par le Hamas ne relève pas du terrorisme. Les États-Unis ne sont pas de cet avis. Nous savons tous que certains actes à Gaza et aux alentours recoivent énormément d'attention, à la fois ici, au Conseil de sécurité, et dans les médias internationaux. Curieusement, d'autres actions sont loin de recevoir l'attention qu'elles méritent.

Ce qui s'est passé hier est l'une de ces actions qui appellent l'attention et une condamnation. Les faits sont clairs. Le 29 mai, le Hamas et un groupe activiste allié ont lancé au moins 70 roquettes et obus de mortier depuis Gaza vers Israël. Cette attaque à la roquette était aveugle et avait pour but de causer le plus de morts parmi les civils et le plus de dommages possibles. Il y a eu plusieurs blessés mais, Dieu merci, il n'y a pas eu de morts. Mais le simple fait que l'une des roquettes a atterri dans la cour de récréation d'une école maternelle nous donne toutes les preuves dont nous avons besoin quant aux intentions des terroristes. On ose à peine imaginer les terribles dommages que cette attaque aurait pu occasionner.

Contrairement à certaines situations que nous examinons ici, au Conseil de sécurité, dans lesquelles les parties coupables affirment qu'il y a confusion sur la personne ou absence de preuve de responsabilité, ce n'est ici manifestement pas le cas. Le Hamas revendique ouvertement l'attaque. Il le fait avec tant de fierté. Son seul regret est que l'attaque n'ait tué personne. Le Conseil de sécurité est toujours prompt à bondir sur Israël, indépendamment des faits ou des circonstances. Je suis très intéressée de voir la façon dont mes collègues réagissent lorsque les attaques visent directement Israël. Ces attaques constituent clairement une escalade de la violence et aucune mesure n'a été prise pour protéger les civils. En fait, ces attaques visent uniquement à maximiser le nombre de victimes civiles. Il y a quelques conclusions majeures à en tirer.

Premièrement, cette attaque terroriste atroce prouve ce que nous avons toujours affirmé, à savoir que l'objectif déclaré du Hamas est la destruction d'Israël. C'est son objectif lorsqu'il tire des roquettes sur Israël. C'est son objectif lorsqu'il construit des tunnels de la terreur sous le territoire israélien. Et c'est son objectif lorsqu'il orchestre des manifestations et des émeutes violentes sur la clôture frontalière, appelant à une marche pour le retour. Tous ces actes sont des éléments indissociables d'une seule et même stratégie.

Cette stratégie consiste à causer le plus de dommages possibles en Israël et à provoquer une réaction de légitime défense qui suscitera une condamnation internationale des agissements israéliens.

Deuxièmement, les actions du Hamas prouvent que l'idée selon laquelle les habitants de Gaza ont besoin d'une protection internationale est fausse. Les habitants de Gaza n'ont pas besoin d'être protégés d'une source extérieure. Les habitants de Gaza ont besoin d'être protégés du Hamas. Ce sont les agissements du Hamas qui mettent gravement en danger les habitants de Gaza. Les attaques aveugles perpétrées par le Hamas contre Israël suscitent inévitablement une réaction. Comme je l'ai déjà demandé à mes collègues, je le leur demande de nouveau aujourd'hui : qui parmi nous accepterait que 70 roquettes soient lancées contre son pays? Nous connaissons tous la réponse à cette question : personne.

Le peuple palestinien de Gaza affronte des épreuves humanitaires désespérées. Nous voulons contribuer à répondre à ses besoins. Nous appuyons la détermination du Coordonnateur spécial Mladenov à relancer des initiatives susceptibles d'améliorer les conditions de vie à Gaza. Mais, là encore, nous devons examiner les actions destructrices du Hamas. Au cours des dernières semaines, des militants du Hamas ont à maintes reprises attaqué le point de passage de la frontière de Kerem Shalom, qui est la ligne de sauvetage la plus importante pour le transit des biens humanitaires essentiels vers la bande de Gaza. Dans les attaques d'hier, les roquettes du Hamas ont endommagé trois lignes d'alimentation électrique, privant d'électricité des dizaines de milliers de Palestiniens.

Ces actes monstrueux démontrent un mépris total à l'égard des Gazaouites. Apparemment, le Hamas ne peut se contenter de susciter des réponses militaires à ses actes de terrorisme. Le Hamas se sent également contraint d'accroître les souffrances de la population de Gaza. Nous prenons note des informations d'aujourd'hui selon lesquelles le Hamas a déclaré unilatéralement un cessez-le-feu. Nous espérons que le cessez-le-feu se maintiendra et qu'il n'y aura plus d'attaques à la roquette. Mais le fait que le Hamas peut même déclarer un cessez-le-feu constitue une nouvelle confirmation de sa responsabilité dans ces attaques.

Lorsque nous examinons la situation à Gaza, c'est à cela que le Conseil de sécurité doit remédier. Il est scandaleux que le Conseil de sécurité ne condamne pas les tirs de roquettes du Hamas contre des civils israéliens, tandis que le Conseil des droits de l'homme

approuve l'envoi d'une équipe chargée d'enquêter sur les mesures prises par Israël au titre de la légitime défense. J'exhorte les membres du Conseil de sécurité à examiner au moins aussi attentivement les actions du groupe terroriste Hamas que le droit de légitime défense d'Israël. Autoriser le Hamas à continuer de perpétrer ses actes de terrorisme sans être condamné et s'attendre en quelque sorte à ce qu'Israël reste les bras croisés lorsqu'il est attaqué est le comble de l'hypocrisie. Continuer de condamner Israël sans même reconnaître ce que font les dirigeants de Gaza me pousse à me demander qui s'occupe en réalité du bien-être du peuple palestinien.

Le peuple palestinien mérite une vie meilleure. Cela ne sera possible que si nous reconnaissons et rejetons les actions terroristes du Hamas et si nous encourageons les dirigeants palestiniens à se montrer plus responsables. Toutes les parties responsables doivent encourager les deux parties à s'asseoir à la table de négociation pour le bien-être des Israéliens et des Palestiniens.

M^{me} **Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial de son exposé qui donne à réfléchir.

Me faisant l'écho de la préoccupation exprimée par l'Ambassadrice Haley, je condamne, sans réserve et avec la plus grande fermeté, les attaques au mortier et à la roquette lancées hier depuis Gaza vers Israël. Les attaques aveugles contre des civils sont inacceptables et injustifiables. Ceux qui prennent le risque de tuer ou de blesser des enfants sont odieux. Le Conseil de sécurité ne peut fermer les yeux sur ces attaques. Le Royaume-Uni appuie pleinement le droit d'Israël à la légitime défense ainsi que son droit de défendre ses citoyens contre de tels actes de terrorisme.

La récente flambée d'attaques à la roquette lancées depuis Gaza représente un rappel brutal que le risque d'une reprise du conflit est très présent, et je pense que le Coordonnateur spécial l'a fait ressortir très clairement dans son exposé d'aujourd'hui. Ces dernières attaques font suite à la mort de plus de 100 Palestiniens au cours des dernières semaines de manifestations, et le Conseil s'est déjà occupé de cette question. Les civils vivent dans la peur et dans le désespoir. Une nouvelle escalade de la violence risque d'avoir un effet dévastateur sur les efforts visant à relancer le processus de paix, et ne peut qu'entraîner de nouvelles souffrances dans la région. En tant que membres du Conseil, nous devons veiller à ce que ce scénario ne se concrétise pas.

18-16342 **5/21**

La situation à Gaza est indéniablement dangereuse. Elle est triste et complexe. Le cycle perpétuel de violence doit prendre fin et ne sert les intérêts de personne. Les agissements du Hamas et du Jihad islamique palestinien constituent une menace réelle et préoccupante à la sécurité d'Israël. En fin de compte, les décisions du Hamas et du Jihad islamique palestinien d'embrasser la violence et de rejeter les principes du Quatuor pour le Moyen-Orient sont au cœur de la situation à Gaza.

Nous devons mettre à profit la présente séance du Conseil aujourd'hui pour exiger que le Hamas et les autres groupes terroristes cessent tout acte de violence et de provocation, ainsi que toute action qui mette la vie des civils en danger. Dans le même temps, nous sommes conscients des importantes répercussions que les restrictions à la circulation et l'accès imposées à Gaza ont sur la terrible situation humanitaire dont nous sommes témoins.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer le retour complet de l'Autorité palestinienne à Gaza, et nous encourageons la poursuite des progrès en matière de réconciliation. Pour mettre fin à cette violence, il faut une voie concrète pour changer Gaza, et le Coordinateur spécial a dit quelque chose de très intéressant sur ce projet. Nous estimons qu'il incombe à la communauté internationale d'œuvrer de concert pour trouver un moyen d'atténuer les souffrances humaines à Gaza. Nous accueillons avec satisfaction les propositions de M. Mladenov, qui englobent des engagements à promouvoir des projets urgents d'infrastructures et de développement économique, à améliorer l'accès et la circulation et à appuyer le processus de réconciliation dirigé par l'Égypte.

Le Royaume-Uni se tient prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour apporter son concours à ces efforts. La population de Gaza a désespérément besoin d'une aide d'urgence. Hier, mon gouvernement s'est engagé à verser une nouvelle contribution vitale de plus de 2 millions de dollars. Ces fonds permettront d'appuyer les travaux du Comité international de la Croix-Rouge et de la Société du Croissant-Rouge afin que les hôpitaux restent ouverts et opérationnels à un moment où le système de santé à Gaza subit une pression énorme.

En fin de compte, la paix ne sera possible qu'au moyen de nouvelles négociations entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale. Il devient chaque jour plus essentiel que les Israéliens et les Palestiniens relancent des négociations directes et

prennent des mesures pour régler la situation à Gaza. C'est le seul moyen qui nous permettra de réaliser la solution des deux États et la sécurité d'Israël aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. Ceux qui cherchent à compromettre ces efforts, notamment en commettant des actes de violence injustifiés, méritent d'être condamnés par le Conseil et le reste du monde.

M. Delattre (France): Je voudrais commencer en remerciant Nickolay Mladenov pour sa présentation précise et pour son engagement, qui est plus que jamais nécessaire. Je serai bref. Nous avons eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois sur la situation à Gaza et la question israélo-palestinienne au cours des dernières semaines. Je m'en tiendrai à trois points: l'escalade des derniers jours à Gaza, les manifestations en cours dans la bande de Gaza depuis plusieurs semaines, qui s'inscrivent dans une situation de crise structurelle, et la responsabilité du Conseil de sécurité face à cette situation.

Nous alertons depuis plusieurs semaines le Conseil sur le risque d'escalade lié à la situation que connaît la bande de Gaza, qui n'est pas tenable dans la durée. Comme l'a montré la journée d'hier à nouveau, le risque est réel de voir s'engager un cycle de violence dont chacun des acteurs pourrait perdre rapidement le contrôle. Après trois conflits en une décennie, cette situation est malheureusement prévisible, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets tragiques dans la bande de Gaza. Au cours de la seule journée du 29 mai, près de 30 roquettes ont été tirées sur le territoire israélien depuis la bande de Gaza, ce qui est sans précédent depuis le conflit de 2014. Ces tirs ont délibérément visé des cibles civiles. Ces tirs sont inacceptables. Quels qu'en soient les auteurs, la France les condamne et les a condamnés sans aucune ambiguïté. Et je veux rappeler ici l'attachement indéfectible de la France à la sécurité d'Israël. Au-delà, dans un contexte extrêmement tendu, nous appelons chacun à la retenue. Il s'agit, tant qu'il en est temps, d'éviter un nouveau conflit meurtrier à Gaza, dont les populations civiles paieront encore une fois le prix.

Mon deuxième point est pour souligner que cette escalade armée intervient au terme de deux mois de violence et de répression exercées par les forces armées israéliennes contre des manifestants palestiniens à Gaza, dont la journée du 14 mai a marqué le point culminant. Avec plus de 116 morts aujourd'hui, dont 60 au cours de cette seule journée, et plus de 12 000 blessés, dont 4 000 par des tirs à balles réelles, le bilan des

dernières semaines est d'autant plus tragique qu'il aurait pu, pour une large part, être évité.

Nous l'avons dit, ce bilan est directement lié à un usage indiscriminé et disproportionné de la force par l'armée israélienne, facilité par des règles d'engagement extrêmement permissives, que nous avons condamné. Israël est une démocratie et doit respecter le droit à manifester pacifiquement. En tant que Puissance occupante, il doit par ailleurs respecter les obligations de protection qui lui incombent. De la même façon, nous avons appelé à ce que ces manifestations demeurent pacifiques, et nous avons mis en garde ceux, en premier lieu le Hamas, qui chercheraient à instrumentaliser ces manifestations à des fins politiques ou militaires.

La crise aiguë dont nous sommes témoins à Gaza, qui met en lumière la vulnérabilité des populations civiles, intervient sur fond de crise humanitaire et politique structurelle, elle-même ancrée dans une décennie de blocus israélien et aggravée par l'impasse du processus de réconciliation. Les manifestations des dernières semaines ne peuvent être dissociées du désespoir des habitants de Gaza. Nous ne pouvons répondre à la crise sans rendre sa dignité et sans redonner espoir dans l'avenir à cette population, dont plus de la moitié a moins de 18 ans.

Nous saluons à cet égard le travail indispensable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans la bande de Gaza. L'Office est un des derniers filets de sécurité qui évitent l'effondrement de la société gazaouie, composée aux deux tiers de réfugiés palestiniens. L'UNRWA a besoin d'un soutien financier accru de la communauté internationale dans le contexte du gel de la contribution américaine. La conférence des donateurs du 25 juin sera à cet égard un rendez-vous crucial, et toutes les bonnes volontés seront appréciées et importantes. Nous invitons une nouvelle fois nos amis américains à ne pas abandonner leur rôle historique de soutien à l'UNRWA, qui est plus que jamais essentiel à la stabilité régionale.

Enfin, au-delà de la désescalade requise immédiatement et de la réponse humanitaire d'urgence, nous devons travailler à des réponses de plus long terme aux problèmes de Gaza. C'est à cet enjeu, essentiel pour la population de Gaza comme pour la stabilité régionale, que répond le plan en cours de préparation par Nickolay Mladenov. Le Coordonnateur spécial a tout notre soutien pour définir des projets prioritaires, notamment dans le domaine des infrastructures. De même, nous

soutenons ses propositions visant à renforcer les capacités de gestion de projet de l'ONU à Gaza et le dialogue avec Israël, l'Égypte et l'Autorité palestinienne. Comme nous l'avons dit, ses propositions devront comporter des mesures immédiates d'allégement des restrictions de mouvement des biens et des personnes. À terme, notre horizon doit rester celui d'une levée du blocus, dans le respect des préoccupations de sécurité d'Israël. De même, les propositions de Nickolay Mladenov devront être accompagnées de pistes concrètes en vue d'une reprise du processus de réconciliation. Sur le plan politique, notre horizon doit être celui du rétablissement de l'ensemble des prérogatives de l'Autorité palestinienne à Gaza.

Je terminerai en soulignant, une fois de plus, la responsabilité qui revient au Conseil au titre du rôle principal qui lui est reconnu par la Charte en matière de paix et de sécurité, mais aussi du rôle particulier du Conseil sur le conflit israélo-palestinien, dont il a défini sur plusieurs décennies les principaux paramètres de résolution, paramètres fragilisés aujourd'hui par les initiatives unilatérales.

Alors que depuis plusieurs mois la bande de Gaza s'approche de l'effondrement, alors que depuis plusieurs semaines elle est en proie à la violence, alors qu'elle est désormais au bord d'un nouveau conflit, le Conseil demeure silencieux. Je veux le dire ici avec gravité : ce silence de plus en plus lourd, de plus en plus pesant, de plus en plus assourdissant, n'est pas acceptable. Il n'est pas acceptable pour les populations palestinienne et israélienne, qui sont les premières affectées par ce conflit. Il n'est pas acceptable pour le monde, qui nous regarde et qui voit dans ce silence au mieux une marque d'impuissance, au pire une expression de mépris. Il n'est pas acceptable pour la crédibilité même du Conseil et de notre action collective, qui est en jeu.

Le Conseil de sécurité ne peut pas abdiquer ses responsabilités sur ce dossier. La France était prête à s'engager dans une discussion constructive sur tous les projets de texte qui ont été présentés aux membres du Conseil au cours des derniers mois et jusqu'à ce jour, sans aucune exception. Une nouvelle occasion nous est donnée de sortir de ce silence en nous engageant de manière ouverte, mais exigeante, dans la discussion du projet de résolution présenté par le Koweït. Le texte a déjà été largement amélioré. Plusieurs éléments méritent encore d'être précisés et nuancés, et nous entendons continuer à jouer notre rôle pour parvenir à un texte susceptible de recueillir un fort soutien au sein

18-16342 **7/21**

du Conseil. J'invite chacun à s'engager avec la même approche. Il en va encore une fois de notre responsabilité collective.

M. Alotaibi (Koweït) (parle en arabe): Tout d'abord, nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé très utile sur l'évolution récente de la situation dans la bande de Gaza et dans les territoires occupés. Nous saluons ses efforts et soulignons notre plein appui à ses efforts. Nous remercions également la délégation des États-Unis d'avoir convoqué la présente séance pour examiner la situation dans les territoires occupés, une situation qui continue de se détériorer à la lumière des pratiques oppressives de la puissance occupante israélienne. Nous réitérons notre position ferme et de principe de condamnation du ciblage de civils par toute partie, où qu'elle se trouve et à tout moment.

La puissance occupante israélienne porte l'entière responsabilité de l'escalade la plus récente dans les territoires occupés. Tant que l'occupation se poursuit, le peuple palestinien a le droit légitime de la combattre et de défendre ses aspirations et ses rêves d'indépendance et d'une vie de liberté et de dignité. Nous appuyons son combat et saluons sa ténacité face à la machine destructrice israélienne.

Les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés ne sauraient se justifier. L'occupation en soi est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut y mettre fin, car c'est la cause profonde du problème et du conflit dans la région. Il est inacceptable que la communauté internationale reste silencieuse et inactive face aux violations récurrentes commises par Israël dans les territoires occupés, en violation du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

L'occupation se poursuit, alors même que la communauté internationale l'a condamnée et que le Conseil de sécurité a demandé qu'elle cesse dans sa résolution 2334 (2016). Les arrestations se poursuivent, de même que la saisie de terres et la destruction de maisons. L'occupation se poursuit systématiquement, même si elle a été condamnée par le monde comme étant inhumaine.

En outre, les mesures unilatérales illégales qui visent à judaïser Jérusalem et à modifier sa composition

démographique, son caractère et sa sainteté religieuse se poursuivent. Les incursions récurrentes des colons et des forces d'occupation dans la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem continuent de provoquer les musulmans. Le blocus de Gaza dure depuis plus de 10 ans. Il s'agit d'un blocus répressif de près de 2 millions de personnes. La puissance occupante n'a pas respecté ses obligations conformément au droit international et n'a pas tenu compte de l'appel à la levée des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens et à l'ouverture des points de passage frontaliers à Gaza dans un contexte de détérioration des conditions économiques et de vie. Cela a entraîné davantage de souffrances pour le peuple palestinien, ce qui a engendré un désespoir généralisé.

Au cours des dernières semaines, Israël, Puissance occupante, a tiré à balles réelles sur des manifestants civils descendus pour relancer pacifiquement la Grande marche du retour. En conséquence, plus de 120 martyrs sont tombés, y compris des enfants. Des milliers de personnes ont été blessées et certaines sont devenues handicapées à vie. Nous avons soumis à la presse trois projets de déclaration pour dire toute notre préoccupation face à la mort de ces victimes et affirmer leur droit de manifester pacifiquement. Nous avons également demandé la tenue d'une enquête transparente et indépendante sur ce massacre. Cependant, toutes ces déclarations à la presse ont été rejetées.

C'est pourquoi l'État du Koweït a présenté un projet de résolution visant à assurer une protection internationale au peuple palestinien, car c'est lui qui mérite d'être protégé et non la puissance occupante, qui prétend qu'elle se défend alors qu'elle possède un arsenal énorme et sophistiqué qu'elle utilise de manière excessive contre les personnes sans défense sous occupation. L'État du Koweït a veillé à la transparence et à l'inclusion dans les négociations sur le projet de résolution et a pris en compte bon nombre des amendements proposés. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par le Conseil de sécurité afin qu'un message puisse être envoyé au peuple palestinien, à savoir que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, lui rendra justice et sera à ses côtés dans sa détresse, qu'elle fera tout son possible et assumera ses responsabilités pour l'aider à recouvrer ses droits légitimes, et que la justice tant attendue sera enfin rendue.

À cet égard, nous nous félicitons de la résolution du Conseil des droits de l'homme adoptée le 18 mai concernant le déploiement d'urgence d'une équipe d'enquêteurs dans les territoires palestiniens occupés, en

particulier à Gaza, pour enquêter sur toutes les violations israéliennes.

En conclusion, l'État du Koweït appuie le choix de la paix parce qu'il s'agit d'une option stratégique, comme le soulignent les résolutions de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et de nombreuses conférences. Notre objectif est d'instaurer une paix globale, juste et durable, fondée sur les résolutions de la légitimité internationale et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que sur le principe « terre contre paix », la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Cet objectif doit conduire au retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis le 4 juin 1967, afin que le peuple palestinien puisse exercer tous ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé.

Nous notons avec regret qu'en plus des événements tragiques de ces derniers jours dans les territoires palestiniens occupés, le 29 mai, il y a eu une nouvelle escalade brutale de l'activité armée à la frontière entre Israël et la bande de Gaza. Des combattants ont tiré sur des colonies de peuplement en territoire israélien. Les forces aériennes israéliennes ont riposté en lançant des missiles. Il est inquiétant que les parties recourent de plus en plus à la violence, ce qui ne fait que renforcer leur méfiance et éloigne de plus en plus la possibilité de relancer le processus de paix. Les civils d'Israël et de Palestine deviennent les otages de cette situation.

Nous pensons que le recours à la force et le rejet du dialogue direct représentent une voie qui ne mène nulle part. Cela concerne non seulement le conflit israélo-palestinien, mais aussi toute autre situation de crise. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue. Nous avons dit à maintes reprises que la tendance à la déstabilisation croissante dans les territoires palestiniens occupés est directement liée à l'impasse du processus politique. Le règlement du conflit au Moyen-Orient, non résolu depuis si longtemps, est dans une impasse et, au lieu de s'attaquer à ces questions fondamentales, le Conseil de sécurité a été contraint de s'attaquer aux conséquences indésirables de cette impasse. Cette approche n'est pas productive, c'est le

moins qu'on puisse dire, et ne nous permettra pas de remédier à la détérioration massive de la situation, ce qui n'est certainement dans l'intérêt de personne. Elle ne nous aidera pas non plus à résoudre les problèmes chroniques du conflit israélo-palestinien, tels que la rhétorique provocatrice, les actions unilatérales, les flambées de violence et les activités de colonisation.

Il sera crucial de mobiliser les efforts pour relancer le processus politique entre Palestiniens et Israéliens sur la base du droit international bien connu en la matière, y compris les décisions du Conseil de sécurité et les principes de l'Initiative de paix arabe, dont le résultat devrait être la mise en œuvre d'une solution à deux États et la création d'un État palestinien indépendant et souverain ayant sa capitale à Jérusalem-Est.

Notre position concernant les manifestations à Gaza reste inchangée. Nous affirmons le droit de manifester pacifiquement et condamnons fermement l'emploi aveugle de la force contre des civils, ainsi que les tirs de roquettes sur le territoire israélien. Nous demandons aux parties de s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber la situation. Il faudra continuer de s'efforcer d'atténuer la situation humanitaire difficile dans la bande de Gaza. L'absence de perspectives fait le jeu des forces qui ont intérêt à ce que la situation continue de se radicaliser. Le désespoir généralisé est un terreau fertile pour l'extrémisme. À cet égard, nous saluons l'importante action menée dans les territoires palestiniens occupés par les Nations Unies, en particulier par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous saluons et appuyons l'implication d'acteurs régionaux dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous félicitons l'Égypte et la Jordanie du rôle qu'elles jouent dans le règlement des affaires palestiniennes.

Pour terminer, nous voudrions souligner que la façon dont évolue la situation dans les territoires palestiniens occupés confirme une fois encore que la communauté internationale ne peut pas délaisser la question palestinienne pour s'occuper d'autres problèmes du Moyen-Orient. Nous devons agir. Le Quatuor pour le Moyen-Orient, approuvé par des résolutions du Conseil de sécurité, est à notre sens le forum approprié et nécessaire pour sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse dans laquelle il se trouve.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

18-16342 **9/21**

La Chine suit de près les tensions actuelles en Palestine et est particulièrement préoccupée par le risque d'une escalade du conflit dans la bande de Gaza. Nous espérons que les acteurs concernés, Israël et la Palestine, resteront calmes, feront preuve de retenue, œuvreront en vue des mêmes objectifs, cesseront toute action militaire et prendront des mesures concrètes en vue de réaliser des progrès en matière de désescalade. La Chine n'a eu de cesse d'appeler au règlement du différend israélo-palestinien par le biais de négociations pacifiques. La Chine s'oppose à toutes violence qui conduit à une détérioration de la situation et vise des cibles civiles.

Le Conseil de sécurité et les parties concernées doivent chercher à instaurer la paix et la tranquillité et s'attacher à créer les conditions nécessaires à la stabilisation de la situation et à la reprise du dialogue. L'Envoyé spécial de la Chine pour la question du Moyen-Orient s'est rendu dernièrement en Palestine et en Israël où il a rencontré le Coordonnateur spécial, M. Mladenov. Les deux parties ont procédé à un échange de vues approfondi sur la question palestinienne, en particulier la situation qui règne actuellement à Gaza, et affirmé l'importance de faire des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient.

La question palestinienne est au cœur de la situation au Moyen-Orient. Il s'agit d'une question sousjacente à l'instauration de la paix dans la région. Dans les conditions actuelles, la reprise longtemps reportée des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël est extrêmement urgente et nécessaire. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour promouvoir la reprise des pourparlers et parvenir rapidement à un règlement global, juste et durable. C'est le seul moyen de réaliser la paix entre la Palestine et Israël et de garantir la stabilité et la sécurité dans la bande de Gaza. La communauté internationale doit continuer de défendre la solution des deux États, conformément au consensus international existant, y compris les résolutions pertinentes des Nations Unies, le principe de l'échange « terre contre paix» et l'Initiative de paix arabe, ainsi que de jouer un rôle constructif dans le règlement politique de la question palestinienne.

Je voudrais réaffirmer que la Chine s'est toujours attachée à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et a toujours soutenu la juste cause palestinienne et aidé le peuple palestinien à recouvrer ses droits nationaux légitimes. Nous sommes favorables à la création d'un État de Palestine pleinement souverain

et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine continuera de poursuivre la proposition en quatre points formulée par le Président Xi Jinping en vue de promouvoir un règlement politique de la question palestinienne, de collaborer avec toutes les parties intéressées de la communauté internationale, et de jouer un rôle positif et constructif dans l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

M. Skoog (Suède) (parle en anglais): Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé pertinent. Nous nous félictions vivement de sa détermination à remédier à l'instabilité de la situation et à contribuer à une désescalade de la violence.

Je voudrais tout d'abord dire mon profond regret concernant la violence et le grand nombre de personnes qui ont été tuées ou blessées ces dernières semaines. La Suède condamne les tirs aveugles hier, par des militants palestiniens, de roquettes sur Israël depuis Gaza. Ces attaques sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Nous prenons note du fait qu'au moins l'une des roquettes est tombée à proximité d'une école maternelle. Comme nous l'avons clairement dit dans cette salle, les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, mis en danger ou encouragés à participer à la violence.

L'attaque d'hier n'est pas survenue ex nihilo. Le Conseil a été saisi à maintes reprises de la violence à Gaza et autour de Gaza, et ce depuis le 30 mars. Comme nous le savons tous, la bande de Gaza est au bord de l'effondrement économique et social. Il nous faut d'urgence remédier à la crise humanitaire à Gaza et atténuer les souffrances de ses habitants. Rien que la semaine dernière, nous nous sommes félicités des propositions formulées à cette fin. Nous encourageons les efforts visant à appliquer ces mesures avec une urgence et une détermination renouvelées.

Il importe d'accorder la priorité aux initiatives qui ont des effets positifs immédiats sur la vie quotidienne des Palestiniens dans la bande de Gaza et dans l'ensemble de la région. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle crucial en fournissant des services de base, comme la santé et l'éducation, contribuant ainsi à la stabilité dans la région. Il doit bénéficier d'un soutien politique et financier urgent de notre part à tous. En paroles et en actes, la Suède n'a eu de cesse d'encourager et de demander le règlement de la crise financière à laquelle fait face l'UNRWA.

Nous soulignons aussi l'importance d'un accès sans entrave à Gaza de tous les acteurs humanitaires. Il est essentiel que notre appui humanitaire aide à renforcer l'unité intra-palestinienne. Il est grand temps donc que cesse la politique de bouclage de Gaza. Nous comprenons les préoccupations légitimes d'Israël, de la Palestine et de l'Égypte en matière de sécurité, et nous n'appelons pas moins encore une fois à ce que les restrictions soient levées et à ce qu'un accès plein et durable et la liberté de circulation soient garantis. Nous nous félicitons de l'ouverture par l'Égypte du point de passage de Rafah durant le mois sacré du Ramadan, ainsi que de ses efforts en faveur de la réconciliation entre Palestiniens.

Les événements d'hier ont eu lieu à un moment très délicat. Nous exhortons une fois encore toutes les parties à agir avec la plus grande retenue afin d'éviter les pertes en vies humaines et de protéger les civils, en particulier les enfants, à veiller à ce que toutes les mesures prises soient proportionnelles, ainsi qu'à prendre des mesures immédiates pour désamorcer la situation et briser le cycle de la violence. Nous nous félicitons que les attaques et les représailles semblent avoir pris fin, du moins pour le moment.

Le Conseil a la responsabilité d'aider à la désescalade dans la bande de Gaza. Comme beaucoup d'autres l'ont dit aujourd'hui ici, nous regrettons que le Conseil n'ait pu se mettre d'accord sur une déclaration publique concernant la situation. Le Conseil doit s'unir face à cette crise et doit, plus largement, s'efforcer de promouvoir le processus de paix et la solution des deux États. Nous remercions la délégation koweïtienne de son projet de résolution, qui appelle à la prise de mesures en vue d'améliorer la situation des civils en Palestine, et notamment à la création d'un mécanisme à cette fin. Nous souhaitons un engagement constructif de tous sur le projet de résolution.

M. Alemu (Éthiopie) (parle en anglais): Je remercie M. Nickolay Mladenov de son exposé.

Nous suivons les informations faisant état d'une escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé, ainsi que les événements qui ont lieu à Gaza, et nous en sommes vivement préoccupés. Cela fait à peine deux semaines que le Conseil de sécurité s'est réuni en urgence (voir S/PV.8256) suite à l'escalade de la violence et aux manifestations à Gaza, au cours desquelles de nombreux Palestiniens ont été tués ou blessés. Lors de cette séance, nous avons exprimé notre profonde tristesse suite aux pertes de vies humaines, ainsi que notre sincère sympathie aux familles des victimes. Nous avons

appelé Israël à faire montre de la plus grande retenue, mais nous avons également déclaré que le Hamas et les dirigeants des manifestations avaient la responsabilité de prévenir tous les actes de violence et de provocation. Je voudrais me faire l'écho de ce que le Coordonnateur spécial a dit hier, à savoir qu'il était vivement préoccupé par les tirs aveugles de roquettes effectués par des militants palestiniens depuis Gaza en direction du sud d'Israël. Il a également déclaré que de telles attaques étaient inacceptables et compromettaient les efforts sérieux déployés par la communauté internationale pour améliorer la situation à Gaza. Sa déclaration, qui nous semble tout à fait pertinente, montre combien ces tirs de roquettes depuis Gaza sont dangereux et constituent un obstacle au processus de paix. Il faut y mettre un terme, car ils ne sont dans l'intérêt de personne, et encore moins des Palestiniens.

Dans ces circonstances, il est impossible de nier à Israël le droit de légitime défense, droit qui va de pair avec la responsabilité de veiller à la proportionnalité. Nous, membres du Conseil, avons dit à maintes reprises que toute action négative qui va à l'encontre du règlement pacifique du conflit ne fera que prolonger la situation. Il est dès lors évident que tant que le processus de paix ne progressera pas et que les problèmes sous-jacents ne seront pas réglés de manière pacifique, la tragédie actuelle se répétera encore et encore jusqu'à atteindre un point de non-retour. C'est l'issue vers laquelle nous semblons nous diriger. La situation est très grave et, bien pire, la violence devient de plus en plus imminente, en dépit du calme qui règne actuellement. C'est la logique même de la situation, et c'est pourquoi il est essentiel de préserver la solution à deux États. C'est également pourquoi une désescalade de cette dangereuse situation reste critique afin de protéger les civils, de briser le cycle de la violence et de reprendre le processus politique qui fait si cruellement défaut.

Nous apprécions à sa juste valeur le rôle joué par l'Égypte pour tenter de désamorcer la situation, et nous notons qu'aujourd'hui, le cessez-le-feu semble tenir. Cela pourrait apaiser la situation pendant un certain temps, mais pour ce qui est de la reprise du processus politique, les parties, ainsi que la communauté internationale ont chacune leurs propres responsabilités. Si les parties doivent faire preuve de la souplesse nécessaire pour s'engager dans des négociations directes et constructives afin de parvenir à un règlement définitif de toutes les questions, la communauté internationale,

18-16342 11/**21**

en particulier le Conseil, doit s'acquitter de ses responsabilités en aidant et en encourageant les deux parties à le faire.

Pour terminer, je voudrais dire très clairement ce qui suit : nous ne devons pas perdre de vue les causes profondes de cette situation tragique et potentiellement très dangereuse. La possibilité d'une solution des deux États s'amenuise de jour en jour, à la grande frustration des Palestiniens, dont les conditions de vie, en particulier dans la bande de Gaza, sont extrêmement préoccupantes. Comme M. Mladenov l'a dit récemment, il y a quelques semaines, la bande de Gaza était au bord de l'effondrement total, avec toutes les conséquences que cela suppose. Il l'a redit aujourd'hui. Cette situation est propice à la création de groupes de tous bords qui constitueraient une menace non seulement pour les peuples palestinien et israélien mais aussi pour la région tout entière. C'est pourquoi la reprise du processus de paix est si importante, et pourquoi il n'y a pas d'autre possibilité que de préserver la solution des deux États.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (parle en espagnol) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Nous remercions également M. Mladenov de son exposé détaillé.

Le Pérou note avec une profonde inquiétude et déplore les récents tirs de roquettes et d'obus de mortier lancés contre des agglomérations israéliennes par le Hamas et le Jihad islamique, dont l'un a frappé la cour d'un jardin d'enfants. Nous condamnons toute attaque contre les civils, tout en reconnaissant également à Israël le droit de garantir sa propre sécurité et de prendre des mesures de légitime défense, dans le respect des principes de proportionnalité, de précaution et de légalité.

Nous sommes également alarmés par les sombres perspectives à court terme et à moyen terme et par l'exacerbation des discours incendiaires à la suite des actes de violence et de terreur ces dernières jours et des décès de Palestiniens à Gaza ces dernières semaines. Dans ce contexte, nous voudrions saluer les efforts déployés par l'Égypte pour parvenir à une désescalade et à un cessez-le-feu. Nous pensons qu'il est nécessaire que toutes les parties fassent preuve de prudence et de retenue, et respectent strictement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Le Conseil, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit veiller à ce que les auteurs des violations commises répondent de leurs actes.

Nous jugeons regrettable que, face à l'indéniable détérioration de la situation, le Conseil n'ait pu, à ce jour, parvenir à un consensus minimum pour se prononcer sur cette question et définir les mesures qui doivent être prises, notamment en ce qui concerne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de remédier de toute urgence à la situation humanitaire tragique qui sévit dans la bande de Gaza.

Le Pérou continuera d'œuvrer de façon constructive pour protéger les civils des deux côtés du conflit israélo-palestinien et promouvoir la reprise d'un dialogue politique afin de mettre un terme à cette spirale de la violence et de relancer les négociations dans le but de parvenir à la solution de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Umarov (Kazakhstan) (parle en anglais): Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé sur l'évolution récente de la situation. Je voudrais faire les observations suivantes.

Le Kazakhstan condamne les tirs de roquettes effectués depuis Gaza en direction d'Israël le 29 mai, qui érodent encore plus les perspectives de paix. Nous avons suivi avec une très vive préoccupation les informations selon lesquelles des missiles avaient été tirés la nuit dernière depuis Gaza contre des positions israéliennes et qu'un obus de mortier était tombé à côté d'un jardin d'enfants dans le sud d'Israël, près de la frontière avec la bande de Gaza.

Soyons clairs : de telles attaques peuvent nuire de façon durable au processus de paix, et ce, de diverses façons. Nous convenons que l'incertitude et l'instabilité de l'environnement actuel durcissent les positions différentes et aiguisent la rhétorique de toutes les parties, ce qui peut faire le jeu des extrémistes. Astana demande instamment qu'il soit immédiatement mis fin à tous les actes d'hostilité et de provocation afin d'éviter une nouvelle conflagration dans une région déjà en proie à des conflits violents qui ont infligé d'immenses souffrances aux civils. Nous devons prévenir les incidents qui mettent en danger la vie des Israéliens et des Palestiniens, et nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des conventions et résolutions internationales sur la protection des civils.

Les deux parties et la communauté internationale doivent consolider leurs efforts collectifs en vue d'un règlement pacifique du conflit. Nous devons veiller à ce

que les paroles se traduisent en actes concrets. Mon pays souligne également l'importance de l'unité entre les Palestiniens, afin de rassembler toutes les factions sous une autorité palestinienne légitime et démocratique.

Ma délégation se félicite également des efforts déployés par la Fédération de Russie et l'Égypte pour consolider les liens entre Palestinienne, et exhorte tous les partis et mouvements politiques palestiniens à se regrouper au sein d'une structure politique nationale unique. Il est essentiel que l'Organisation de libération de la Palestine prenne le contrôle de la bande de Gaza.

Le Kazakhstan invite le Quatuor pour le Moyen-Orient, à savoir les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU, à redoubler d'efforts pour reprendre les négociations en vue de définir les frontières mutuelles ainsi que les principes de coexistence pacifique de deux États, sur la base du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous signalons que la situation humanitaire difficile à Gaza, qui alimente plus encore l'instabilité et le mécontentement, risque de conduire à une nouvelle flambée du conflit et à une recrudescence des activités terroristes. C'est pourquoi nous exhortons les autorités officielles israéliennes et palestiniennes à contribuer au règlement de la crise humanitaire dans la bande de Gaza. À l'heure actuelle, les près de 2 million de résidents palestiniens de Gaza, dont plus de la moitié sont des enfants, vivent dans des conditions effroyables qui se détériorent de jour en jour. L'avenir des jeunes dans cette région se façonne aujourd'hui, et nous craignons que ce ne soit pas l'avenir que souhaitent les Palestiniens ou les Israéliens ou quiconque d'entre nous dans la communauté internationale. Il est clair qu'il faut mettre en place, avec l'appui de la communauté internationale, des mesures de confiance dans le domaine économique pour que la paix et la stabilité puissent s'installer durablement.

Enfin, le Kazakhstan appuie les propositions de Nickolay Mladenov et, comme toujours, est favorable à la reprise rapide du processus de négociation israélo-palestinien, notamment sous une forme bilatérale, en vue de la solution des deux États. L'ouverture immédiate des pourparlers et, par conséquent, la mise en œuvre rapide des accords nous permettront de résoudre le problème du manque de confiance. Cela permettra également de passer à un dialogue plus franc entre les deux parties sur des questions définies d'un commun accord. Ce n'est qu'ainsi que nous nous rapprocherons des objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son exposé éclairant.

Après les évènements tragiques liés à la Marche du retour, la bande de Gaza est de nouveau le théâtre de violents affrontements, suite à une série de frappes israéliennes menées en représailles à des dizaines d'obus de mortier et de roquettes tirés depuis l'enclave palestinienne. Ma délégation reste vivement préoccupée par ce nouveau cycle de violence qui risque de plonger la région tout entière dans le chaos. Elle condamne sans réserve ces actes de violence et appelle les différentes parties à un cessez-le-feu immédiat et durable. Mon pays exhorte également les parties au conflit à s'engager sur la voie d'un dialogue constructif permettant de trouver une issue politique à la crise qui secoue cette région depuis des décennies.

La Côte d'Ivoire ne le dira jamais assez, il n'y a pas d'alternative à la paix, pas plus qu'il ne saurait y avoir une issue militaire au conflit qui oppose Palestiniens et Israéliens. La Côte d'Ivoire réaffirme sa position de principe selon laquelle, seuls le dialogue et des négociations politiques crédibles entre les parties permettront d'aboutir à la solution viable des deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, et basée sur la reconnaissance mutuelle des droits légitimes des deux parties. Ma délégation exhorte donc la communauté internationale à poursuivre sans relâche ses efforts de médiation dans le cadre de la reprise du processus politique entre les deux parties, en vue de faire de la solution des deux États une réalité tangible, dans l'intérêt bien compris des populations israéliennes et palestiniennes.

Ma délégation déplore l'absence de perspectives politiques dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Elle s'inquiète particulièrement de la flambée de violence à laquelle nous assistons malheureusement dans la bande de Gaza, largement entretenue par une situation économique et humanitaire difficile, fortement impactée par le blocus en vigueur, le chômage des jeunes et les pénuries diverses, en eau, en électricité et en médicaments. Il importe donc que la communauté internationale intensifie ses efforts en vue de la mise en œuvre de projets et de mesures concrètes en faveur de l'amélioration de la situation humanitaire mais également du développement économique de la bande de Gaza. Par ailleurs, cette situation fait apparaître également la nécessité de poursuivre le dialogue interpalestinien pour la mise en œuvre de l'Accord de réconciliation signé le 12 octobre 2017, au Caire, entre le Hamas et

18-16342 13/21

le Fatah. Cela permettra le retour effectif de l'Autorité palestinienne et un plein contrôle de la bande de Gaza pour une meilleure prise en charge des besoins humanitaires et sécuritaires des populations.

Pour terminer, ma délégation souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale et durable au Moyen-Orient et réitère sa disponibilité à œuvrer, de concert avec l'ensemble des membres du Conseil, à une issue pacifique à la crise israélo-palestinienne dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle réitère son appel aux parties en présence à s'abstenir de tout acte de violence qui aurait pour conséquence d'éloigner tout espoir de résolution pacifique d'un conflit qui n'a que trop duré.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (parle en espagnol): La Bolivie tient tout d'abord à remercier M. Mladenov de son exposé et de ses efforts actifs dans un contexte très difficile et compliqué. En outre, nous remercions la délégation des États-Unis d'avoir demandé la tenue de la présente séance. Nous estimons que la situation en Palestine doit être une question prioritaire pour le Conseil et je pense que nous n'avons pas eu assez de séances, et encore moins de résultats, sur ce dossier.

La Bolivie, conformément à sa politique pacifiste, condamne de manière catégorique les attaques contre les populations et les infrastructures civiles sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Ce sont des actes injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, les circonstances et les auteurs. La Bolivie se félicite des efforts déployés par l'Égypte pour obtenir un cessez-le-feu à Gaza. Nous demandons au Gouvernement israélien d'agir en conséquence et de revenir sur sa décision de poursuivre les bombardements et les frappes aériennes.

Comme plusieurs membres du Conseil l'ont déjà dit, cette situation n'est pas sans conséquences. La dernière flambée de violence à laquelle nous assistons ne fait qu'exacerber de la crise humanitaire à Gaza, où plus de 2 millions de Palestiniens continuent de vivre sans accès aux services de base, sans électricité pendant plus de 22 heures par jour, avec des hôpitaux et des services de santé qui sont totalement engorgés, le manque de médicaments, la pénurie d'eau potable et ainsi de suite, parce que voilà 11 ans que leur est imposé un blocus maritime systématique, 11 ans qu'ils subissent un siège terrestre systématique et 11 ans qu'on les empêche de rentrer chez eux.

Israël est tenu de se conformer pleinement et scrupuleusement aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève. En tant que Puissance occupante, il doit ouvrir sans plus tarder les points de passage pour permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée et aux biens commerciaux et aux personnes de circuler. À cet égard, nous demandons aux parties de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et notamment de protéger les civils, et nous invitons en conséquence les membres du Conseil à appuyer le projet de résolution proposé par la délégation koweïtienne dans le but d'adopter des mesures appropriées pour garantir la sécurité, le bien-être et la protection des civils.

Nous observons avec beaucoup d'inquiétude que le climat de violence dans la région s'est détérioré de manière très alarmante ces dernières semaines. M. Mladenov a averti à plusieurs reprises le Conseil de sécurité que nous sommes au bord d'une conflagration aux conséquences imprévisibles. Cette situation est aggravée, bien évidemment, par la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de transférer son ambassade à Jérusalem, en violation de diverses règles du droit international. Pour ceux qui auraient oublié, le dernier conflit à Gaza en 2014 avait entraîné la mort de 1 462 civils palestiniens, dont 551 enfants, et fait 11 200 blessés côté palestinien, dont 3 400 enfants. En d'autres termes, si nous ne gardons pas à l'esprit ce qui s'est passé précédemment, nous nous condamnons à reproduire cette amère réalité.

Nous condamnons une fois de plus les colonies de peuplement israéliennes et leur expansion, qui constituent une violation flagrante de la résolution 2334 (2016) sur le caractère illégal des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Sur ce point, il n'est pas inutile de rappeler une nouvelle fois que l'occupation israélienne illégale est bien entendu la cause profonde de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous réaffirmons notre conviction que la seule solution à long terme est la solution des deux États, qui consacrera enfin un État palestinien libre, souverain et indépendant, dans les frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (parle en anglais): Je me joins aux autres orateurs pour remercier

M. Mladenov de son exposé précis et de son travail dévoué dans des conditions très difficiles.

Comme l'a dit M. Mladenov, les événements d'hier montrent une fois de plus le risque élevé d'escalade en l'absence de progrès dans les domaines politique, économique et humanitaire. La situation actuelle n'est tout simplement pas viable. Dans ce contexte, je me concentrerai sur trois questions – premièrement, l'escalade d'hier; deuxièmement, la crise à Gaza; et troisièmement, l'évolution de la situation en Cisjordanie.

Premièrement, en ce qui concerne l'escalade à laquelle nous avons assisté hier, aux premières heures du 29 mai, des groupes terroristes palestiniens ont tiré des roquettes et des obus de mortier vers Israël. Ces roquettes et obus de mortier ont atterri sur des zones civiles, l'un d'eux dans la cour de récréation d'une école maternelle, comme d'autres orateurs l'ont déjà indiqué. Par chance, personne n'a été blessé. Le Royaume des Pays-Bas condamne ces attaques aveugles lancées depuis Gaza vers Israël. Comme notre collègue suédois vient de le dire, ces attaques sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Les attaques à la roquette et au mortier ont été le point de départ d'une journée d'attaques et de contre-attaques – les plus intenses depuis les hostilités de 2014.

Les événements d'hier ont montré une fois de plus à quel point la situation est précaire et la rapidité avec laquelle les choses peuvent échapper à tout contrôle. Ces événements ont fait suite à plusieurs semaines de manifestations, et de nouvelles manifestations sont annoncées. Nous devons prévenir une nouvelle escalade. Une fois de plus, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à prévenir les incidents qui mettraient la vie des civils palestiniens et israéliens en péril. Les civils des deux côtés de la clôture sur la frontière de Gaza n'ont pas à vivre dans la peur.

Cela me conduit à mon deuxième point, concernant la crise à Gaza, qui a été examinée récemment dans cette salle à plusieurs reprises. Nous nous félicitons du consensus au sein du Conseil sur le fait que la situation est très préoccupante et doit être traitée. Le défi que nous devons désormais relever est celui de parvenir à un consensus sur la façon dont le Conseil doit agir.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par M. Mladenov de proposer un plan pour accélérer les projets nécessaires de toute urgence pour l'eau, l'énergie et la santé. Pour que cette approche porte ses fruits, les efforts conjugués de la communauté internationale

et la coopération de toutes les parties sont nécessaires. Les crises ne doivent pas être considérées comme une excuse pour retarder la prise de nouvelles mesures. Au contraire, elles sont une raison supplémentaire de redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie sur le terrain.

À cet égard, nous réaffirmons notre appui à une déclaration publique appropriée du Conseil sur la crise actuelle. Le Royaume des Pays-Bas salue les initiatives prises par les membres pour aborder divers aspects de ce casse-tête. Nous remercions tout particulièrement le Koweït de ses efforts à cet égard. Nous devons être en mesure de faire une déclaration qui rende justice à nos préoccupations communes.

Il faut une solution politique durable à la crise humanitaire pour garantir la sécurité des civils palestiniens et israéliens. Le Royaume des Pays-Bas appuie les initiatives égyptiennes visant à ce que l'Autorité palestinienne soit de nouveau le Gouvernement légitime à Gaza, et nous nous félicitons du rôle constructif joué par l'Égypte s'agissant de maintenir le calme entre les parties.

Cela me conduit à mon troisième point, à savoir l'inquiétante évolution de la situation en Cisjordanie. Le Royaume des Pays-Bas est vivement préoccupé par l'intention des autorités israéliennes d'imposer la démolition de toutes les structures dans la communauté de Khan el-Ahmar. Le Royaume des Pays-Bas souligne que la zone C est d'une importance critique pour la viabilité d'un futur État palestinien dans le contexte de la solution des deux États. Nous rappelons que les démolitions et les confiscations de maisons et d'actifs humanitaires, ainsi que les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire, sont contraires aux obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international.

Le Royaume des Pays-Bas condamne les projets annoncés consistant à approuver une nouvelle extension des colonies de peuplement. La poursuite des activités de peuplement israéliennes est illégale au regard du droit international. Elle demeure un obstacle à la paix, comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016).

Pour terminer, les événements de cette semaine nous ont montré que des mesures qui compromettent la viabilité de la solution des deux États sont prises par les deux parties. Ils sont un rappel alarmant du fait que le statu quo actuel n'est pas viable. Nous appelons toutes les parties à inverser ces tendances et à prendre des mesures positives qui contribuent à la possibilité d'une

18-16342 **15/21**

paix durable. Nous appelons toutes les parties à rendre possible la solution des deux États.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (parle en espagnol): Tout d'abord, nous remercions la délégation des États-Unis d'avoir demandé la tenue de cette importante séance, et nous remercions une fois encore M. Nickolay Mladenov de son exposé.

La Guinée équatoriale suit avec une extrême préoccupation l'escalade de la violence et de la rhétorique dans la région. Nous condamnons tous les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs, et nous considérons toute attaque contre des civils, sous toutes ses formes, inacceptable et condamnable.

À cet égard, la Guinée équatoriale accueille avec satisfaction les efforts déployés par la République arabe d'Égypte pour jouer le rôle de médiatrice dans les tensions qui sont apparues entre les forces israéliennes et les factions palestiniennes dans la bande de Gaza. Nous regrettons que, malgré les appels répétés des membres du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de son Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que d'autres acteurs de la communauté internationale, nous devions nous réunir à nouveau aujourd'hui pour discuter de ces mêmes actes de violence.

Aujourd'hui, comme nous l'avons fait au cours des deux dernières semaines, nous débattons des violences à Gaza. La semaine dernière, M. Mladenov nous a alertés au sujet de la possibilité que Gaza ne s'effondre, mais malheureusement, nous discutons aujourd'hui d'échanges d'attaques entre les parties et non d'une solution à apporter à cette situation.

Comme toujours, ma délégation appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver ces situations déjà complexes. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale plaide toujours pour une solution négociée à tout conflit ou problème qui puisse surgir, aussi difficile soit-elle, et dans le cas dont nous traitons la position de notre gouvernement n'est pas différente. En conséquence, nous invitons les parties à faire de leur mieux pour tenter de normaliser la situation et de soulager les souffrances de la population civile.

Il importe que la situation humanitaire à Gaza s'apaise. Nous pensons également qu'il importe que les Palestiniens respectent le pacte de réconciliation, et nous les appelons à le respecter, car, si cela avait été le cas, à l'heure actuelle l'Autorité palestinienne contrôlerait déjà la bande de Gaza. De même, nous demandons aux autorités israéliennes de faire un usage proportionné de la force lorsqu'elles y recourent dans le cadre de la légitime défense.

Pour terminer, je réaffirme notre position, fondée sur les normes et principes du droit international, les résolutions du Conseil de sécurité, les déclarations de l'Union africaine et l'Initiative de paix arabe, qui font mention de la solution de deux États indépendants, l'un israélien et l'autre palestinien, vivant dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale de ces deux États à la suite des négociations de ce processus. Nous pensons que c'est là le résultat que les Israéliens et les Palestiniens, et tout autre médiateur juste, doivent respecter. En conséquence, nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts visant à relancer le dialogue entre les parties et à s'abstenir de toute action susceptible de nuire à la coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens.

La Présidente (parle en anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son compte rendu de l'évolution récente de la situation sur le terrain. La Pologne condamne dans les termes les plus énergiques les attaques à la roquette ciblant les communautés civiles dans le sud d'Israël, perpétrées par des groupes militants depuis la bande de Gaza. Rien ne saurait justifier, en aucunes circonstances, les actes de violence aveugles et délibérés contre la population civile. Ces actes sont inacceptables. Ils doivent s'arrêter et ne jamais se reproduire. Les Israéliens et les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

Nous convenons avec le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, que ces attaques minent les efforts visant à améliorer la situation à Gaza. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte qui pourrait provoquer une nouvelle escalade de la situation et menacer la sécurité des civils.

Nous appelons tous les acteurs à garantir la protection des civils, en particulier les enfants. À cet égard, nous réitérons notre appel à toutes les parties afin qu'elles honorent strictement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (parle en anglais): Je tiens en premier lieu à remercier M. Mladenov de son exposé. Nous remercions également les nombreux membres du Conseil qui ont défendu par principe la vérité et montré que leur mémoire remontait à plus de 24 heures.

Nous avons maintes fois pris la parole au Conseil de sécurité pour appeler ses membres à se comporter de manière responsable, conformément à leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, du droit international et des nombreuses résolutions du Conseil, afin de remédier à la terrible situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Il en va de même aujourd'hui, alors que nous traversons une crise de protection prolongée et de plus en plus grave, une crise des droits de l'homme et une crise de la justice qui ont des effets dévastateurs sur notre peuple.

Nous nous réunissons une fois de plus dans cette salle deux semaines après le massacre commis le 14 mai par Israël, la Puissance occupante, contre des civils palestiniens dans la bande de Gaza et alors qu'une pluie de frappes militaires israéliennes s'est abattue sur Gaza au cours des dernières 24 heures, aggravant les tensions et suscitant l'inquiétude, ce qui rend d'autant plus urgente la nécessité de contenir le comportement belliqueux d'Israël et de désamorcer la crise actuelle.

Face à l'éventualité d'un nouvel acte sauvage d'agression israélienne contre la bande de Gaza occupée, assiégée et soumise à un blocus, nous devons lancer le même appel qu'il y a deux semaines (voir S/PV.8256) et que toutes les fois précédentes : nous demandons instamment au Conseil d'agir maintenant pour calmer cette situation dangereuse, éviter une aggravation de la violence et du chaos et empêcher la Puissance occupante de continuer à terroriser la population civile palestinienne et de mettre en danger des civils innocents.

Nous implorons une fois de plus le Conseil de se mobiliser pour épargner des vies civiles et contrer ces menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous demandons au Conseil de protéger ceux qui sont sans défense, de se placer résolument du côté du droit international, en faisant preuve d'une conscience morale inébranlable, et à ne pas tomber dans le piège d'un discours cynique qui nous pousse en permanence au bord de la guerre et contrarie tous les efforts pour trouver une juste solution à cette terrible injustice.

Nous rejetons totalement le discours que défend Israël, la Puissance occupante, qui s'emploie sans relâche à masquer et déformer les réalités auxquelles nous sommes confrontés et qui s'érige constamment en victime alors qu'il est l'occupant, l'agresseur et l'oppresseur et qu'il s'est désigné juge, juré et bourreau du peuple palestinien – au diable le droit international et les droits de l'homme, sans parler de l'autorité et de la crédibilité du Conseil de sécurité.

Nous espérons que ces messages forts renforceront les initiatives en cours en vue de garantir un cessez-le-feu pour sauver des vies civiles et épargner à notre peuple de nouvelles souffrances et un autre mois du ramadan marqué par l'angoisse et le désespoir. Nous espérons que le cessez-le-feu tiendra, et nous saluons les efforts sérieux que déploie l'Égypte à cet égard, en sus de sa contribution à la réconciliation palestinienne.

Nous espérons que la conscience et la raison l'emporteront. Nous ne pouvons agir comme si une nouvelle escalade et la détérioration continue de la situation étaient inévitables; elles ne le sont pas. Nous devons agir afin d'éviter le pire, car les risques sont immenses.

La communauté internationale, avec le Conseil de sécurité à l'avant-poste, a créé il y a longtemps les outils et les lois nécessaires pour prévenir et régler les conflits, ainsi que pour garantir la protection des civils. Il est plus que temps d'utiliser ces outils et d'appliquer ces lois à l'égard de la Palestine. Le droit d'exception et l'impunité accordés depuis trop longtemps à Israël doivent prendre fin.

Il est temps d'arrêter de trouver des excuses pour dire que le moment est mal choisi ou qu'il n'est pas possible ni pratique d'agir, tout en continuant d'absoudre Israël de ses crimes et en lui permettant d'échapper à ses responsabilités, alors que tant de vies sont en jeu et que l'existence d'une nation est menacée. Il est temps que le Conseil de sécurité agisse pour garantir la protection internationale du peuple palestinien aussi longtemps que l'occupation israélienne illégale et abjecte se poursuivra et que les droits des Palestiniens continueront d'être violés, y compris les droits de nos réfugiés.

Le projet de résolution présenté aux membres du Conseil par nos frères koweïtiens, qui représentent le monde arabe au Conseil, est un premier pas modeste en ce sens, et nous prions instamment toutes les délégations de l'appuyer. Il est inexcusable que la communauté internationale reste passive, se contentant d'exprimer des regrets sans pour autant agir, et ce alors que

18-16342 17/**21**

les droits, la sécurité, le bien-être et la dignité de notre peuple continuent d'être violés de manière flagrante et systématique à grand renfort de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Comme l'ont souligné de nombreux membres du Conseil, nous devons lutter contre les causes profondes et sous-jacentes de cette situation, et pas simplement les symptômes ou quelques événements ici et là. Il a été de nombreuses fois souligné dans cette salle que la question palestinienne est un indicateur de l'efficacité du droit international et de l'autorité du système international, et que l'incapacité à la régler entache la conscience internationale. Il est temps de corriger les torts de l'histoire.

Les douloureux enseignements du passé devraient être gravés dans les mémoires. Il n'y aura de réparations justes, complètes et durables que sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international établi de longue date; on ne peut les dissocier en suivant une approche politisée et subjective.

Nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui précisément du fait de l'erreur persistante qui consiste à dissocier les événements des causes profondes et de la réalité de l'occupation israélienne, de la dépossession et de la colonisation du peuple palestinien et de sa terre par les voies les plus dures et les plus répressives qui soient, en violation flagrante du droit international. Cette dichotomie s'accompagne souvent de tentatives erronées, avec notamment la propagande malveillante d'Israël, de présenter la situation sous l'angle du terrorisme, ce qui est une déformation totale des faits et mine les efforts, y compris ceux que déploient les États concernés et l'ONU, pour régler les nombreux problèmes graves auxquels nous sommes confrontés.

Les accusations contre une politique de deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de la question de Palestine ne sont hélas pas nouvelles dans cette salle, et elles ne feront qu'être renforcées par l'hypocrisie affichée aujourd'hui, qui consiste à nous faire venir ici pour répondre aux récentes frappes aériennes israéliennes et aux tirs de roquettes depuis Gaza alors que les graves événements survenus précédemment, et qui pourraient se répéter, restent sans réponse, le Conseil étant paralysé et empêché de s'acquitter des responsabilités que la Charte des Nations Unies lui confie.

Il est difficile de comprendre les tentatives visant à susciter une réaction du Conseil face aux événements d'hier, comme si ces événements n'avaient aucun rapport avec ceux qui ont précédé, y compris les trois tentatives précédentes, menées à nouveau par nos frères du Koweït, pour provoquer une réaction appropriée du Conseil face au massacre de civils palestiniens par les forces d'occupation israéliennes, qui ont été sommairement bloquées par un membre du Conseil.

Certains ont peut-être déjà oublié le massacre de civils palestiniens non armés, y compris d'enfants innocents, qui a été commis le 14 mai – la même date que le transfert provocateur et illégal de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem. Peut-être ont-ils oublié que des soldats israéliens perchés aux frontières de Gaza ont délibérément tiré sur des manifestants pacifiques à des centaines de mètres de distance, dans une démonstration de force lâche et punitive qui visait manifestement à causer des dommages corporels et la mort et à semer la peur et la terreur au sein de la population.

Mais nous n'avons oublié ni les familles qui pleurent aujourd'hui, et pleureront toujours, ni les 118 Palestiniens tués, dont 15 enfants, depuis le début de la Grande marche du retour, le 30 mars. Et nous n'oublierons pas non plus les milliers de personnes blessées par les forces d'occupation israéliennes, qui sont au moins 13 000 civils, dont des enfants, des femmes, des médecins et des journalistes, dont des milliers ont encore besoin d'une intervention chirurgicale et de soins médicaux, et des centaines sont handicapées à vie.

Ils plaidaient pour que leurs voix soient entendues, que leurs droits humains soient respectés et qu'il soit mis fin à l'isolement et à la désolation que leur imposent plus d'une décennie de blocus et de guerres israéliennes et une crise humanitaire de plus en plus grave qui empire de jour en jour. Pourtant, Israël a choisi de les faire taire, décidant comme d'habitude de répondre avec une main de fer en utilisant une force létale et aveugle contre des milliers de manifestants civils pacifiques et en déclenchant un autre cycle de violence.

Notre peuple est resté courageux, inébranlable et résilient face à tout cela. Mais le blocus israélien étouffant a épuisé ses capacités d'adaptation et aggravé son désespoir. Leurs souffrances perdurent d'une multitude de façons atroces, alors qu'on continue de leur refuser même les besoins les plus élémentaires de la vie - un rappel constant de la cruauté et de la criminalité de l'occupation. Ne minimisez pas leur souffrance : elle est profonde, traumatisante et insupportable. C'est l'incubateur dans lequel la colère et l'amertume s'enveniment et les espoirs diminuent, en particulier chez les jeunes, pour un avenir plus pacifique et plus juste en l'absence flagrante de responsabilisation et de véritables remèdes

à leur détresse, y compris dans l'immédiat pour mettre fin au blocus punitif et inhumain d'Israël.

Telle est la toile de fond et le contexte des récents événements, lesquels ne se sont pas produits dans le vide. Le dernier cycle de violence a été alimenté et incité par une série d'actes d'agression et de rhétorique israéliens, en particulier à partir du 30 mars, y compris le massacre du 14 mai et l'assassinat de trois autres Palestiniens par les forces israéliennes le 28 mai, juste avant l'escalade d'hier.

Nous réitérons ce qui a été affirmé à maintes reprises par les dirigeants palestiniens, y compris le Président Mahmoud Abbas : nous ne tolérons pas et nous rejetons et condamnons toute violence contre les civils. Le droit international doit être respecté par tous et en toutes circonstances. Je mets au défi ceux qui se souviennent des dernières 24 heures de réitérer la même volonté de condamner le meurtre de tous les civils de toutes les parties, pour quelque raison que ce soit, et d'inclure également les civils palestiniens. Nous n'avons aucun problème à ce que le droit international s'applique à notre situation, à condition qu'il soit appliqué de manière uniforme, équitable, cohérente et judicieuse en tout temps, non pas de manière sélective et non comme un moyen d'exempter Israël du droit et de l'absoudre de ses crimes, alors qu'il manipule le droit en fonction de sa vision déformée et de ses prétentions illégales.

En même temps, nous continuons d'insister pour que toutes les personnes recherchent la sécurité et y aient droit. Israël ne peut pas revendiquer l'exclusivité du droit à la sécurité; le peuple palestinien a également droit à la sécurité. On ne peut pas nous en exclure. Seuls les Israéliens jouissent actuellement de la sécurité et nous n'y avons aucun droit. La sécurité doit être pour tous, y compris pour les Palestiniens. Les tentatives visant à justifier des actions illégales en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, sous prétexte de sécurité sont totalement inacceptables. De même, nous rejetons fermement toute tentative d'assimiler cette question au terrorisme. La frontière ne devrait jamais être floue entre les mesures que les États peuvent prendre pour assurer la sécurité, conformément à la Charte et au droit international, d'une part, et les actions qui violent le droit et les droits fondamentaux de l'homme et constituent des crimes de guerre, d'autre part.

Face à cette réalité, nous poursuivrons nos efforts pour assurer la protection du peuple palestinien afin d'assurer sa sécurité et son bien-être, conformément au droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme. Nous appelons les membres du Conseil à examiner favorablement le projet de résolution actuellement en cours de négociation, dans le but de répondre aux besoins de protection de notre peuple occupé et assiégé.

Tout en poursuivant nos efforts à cet égard, parallèlement à tous nos efforts pour instaurer la justice et réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris l'autodétermination et la liberté, nous demandons au Conseil de sécurité d'agir, conformément à ses obligations juridiques, à ses résolutions et à ses engagements, pour faire face à la crise et renforcer notre foi dans le droit international, notamment pour protéger les plus vulnérables d'entre nous.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (parle en anglais): Je remercie M. Mladenov de son exposé, ainsi que l'Ambassadrice Haley et les États-Unis d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Ce n'est pas souvent que le Conseil convoque une réunion d'urgence à la suite d'une provocation du Hamas. La séance d'aujourd'hui est un pas concret fait dans la bonne direction. Mais ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'agir. Le Conseil doit saisir cette occasion pour agir.

Pour répondre à l'attaque la plus grave menée par le Hamas et le Jihad islamique depuis l'opération Bordure protectrice de 2014, le Conseil de sécurité doit prendre deux mesures décisives : premièrement, condamner le Hamas pour ses crimes de guerre contre les Israéliens et les Palestiniens; et deuxièmement, adopter une résolution désignant le Hamas comme une organisation terroriste, exactement comme il l'a fait avec Al-Qaida et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Examinons les faits. Ces dernières 24 heures, le Hamas et le Jihad islamique ont tiré, depuis Gaza, près de 200 roquettes et obus de mortier sur les villes et villages israéliens avoisinants. Les terroristes ont lancé leurs attaques mardi, à l'heure où de petits enfants, aidés par leurs parents, s'apprêtaient à rejoindre leurs écoles.

Je voudrais donner au Conseil un exemple qui glace le sang. Au cours de cette attaque, un obus de mortier a explosé dans la cour d'une école maternelle, endommageant la structure. Par chance, l'école était vide et personne n'a été blessé. Mais cette attaque était un crime de guerre. L'objectif délibéré des terroristes était de tuer des civils.

18-16342 19/21

Nous avons à maintes reprises appelé l'attention du Conseil sur les intentions du Hamas. Nous avons expliqué le risque imminent que présentaient les émeutes violentes et coordonnées orchestrées par le Hamas le long de la barrière de sécurité. La foule, encouragée et payée par le Hamas, a essayé de défoncer la barrière par la force, tiré sur nos soldats et fait exploser des engins. Les terroristes du Hamas ont même incendié le poste frontière civil de Kerem Shalom, un point de passage désigné pour l'entrée à Gaza de denrées alimentaires et d'articles humanitaires.

Les récentes attaques qui ont eu lieu ces dernières 24 heures – tirs d'obus et de roquettes sur nos citoyens et destruction d'infrastructures électriques majeurs de Gaza – confirment nos multiples mises en gardes que le Hamas cherche à semer la peur dans le cœur des Israéliens, et qu'il ne se soucie guère des Palestiniens de Gaza qui sont sous son contrôle.

En réponse à ces attaques terroristes, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont ciblé l'infrastructure de terreur du Hamas et du Jihad islamique. Nous avons aussi détruit le dixième tunnel du Hamas découvert à Gaza depuis octobre, des tunnels d'où le Hamas lance ses attaques. Les FDI ont détruit ce tunnel qui, depuis Gaza, serpente à travers l'Égypte pour aboutir au sud d'Israël, près du point de passage civil de Kerem Shalom. Comme tous les tunnels de la terreur du Hamas, celui-ci aussi devait permettre de s'infiltrer en Israël et de faire autant de victimes civiles que possible. Mais ce tunnel de la terreur a également un deuxième objectif : faire passer des armes en contrebande en Égypte depuis Gaza.

Le rôle de l'Iran dans les évènements de ces derniers jours ne doit pas être ignoré. C'est avec l'argent iranien que sont payés ceux qui ont participé aux émeutes du Hamas près de la barrière, et ce sont des roquettes iraniennes qui ont été tirées sur nos villages. Tout comme en Syrie et au Liban, partout où il y a de la terreur et de la violence dans notre région, l'Iran n'est pas loin derrière. C'est pareil pour le Hamas. La tactique qu'il choisit importe peu - attentats-suicides, émeutes près de la barrière, tirs de roquettes et de missiles : quand le Hamas peut nuire à des innocents, rien ne l'arrête. Telle est cela son idéologie répugnante.

Nous sommes ici face à une situation claire. Israël s'est désengagé de Gaza en 2005, comme je ne cesse de le rappeler au Conseil. Le Hamas en a pris le contrôle l'année suivante et, depuis lors, ne fait rien d'autre que de terroriser Israël et de prolonger les souffrances des Gazaouis. N'oublions pas non plus que le Hamas

continue de retenir les dépouilles de deux soldats israéliens, Hadar Goldin et Oron Shaul, et de détenir deux civils israéliens, Avera Mengistu et Hisham Al-Sayed. Nous ne relâcherons pas nos efforts jusqu'à ce qu'ils soient rentrés chez eux.

Je voudrais rappeler au Conseil que la situation à Gaza aujourd'hui est la conséquence directe du refus du Hamas de renoncer à la violence. Je voudrais aussi rappeler que les conditions du Quatuor, présentées par les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Union européenne et l'ONU, ont été très claires quant à la nécessité de renoncer à la violence comme moyen d'atteindre ses objectifs.

Nous n'avons eu de cesse de le répéter : s'il n'y avait pas de terreur, il n'y aurait pas de restrictions, et ce sont les Gazaouis qui en seraient les premiers bénéficiaires. Même aujourd'hui, lorsque le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, plaide en faveur de projets civils dans la bande de Gaza, c'est le Hamas qui détruit ces perspectives. C'est Israël qui attache une grande importance aux efforts internationaux visant à appuyer l'économie et le développement de Gaza.

Le Hamas détruit l'infrastructure civile parce qu'il ne veut pas que la population de Gaza vive en paix. Il a mené d'innombrables attaques terroristes contre Israël et contre les Palestiniens de Gaza, et ces dernières 24 heures n'ont pas été différentes.

Il n'y a pas d'équivalence morale; ce n'est même pas une question de moralité. Certains membres cyniques du Conseil ont distribué un projet de résolution honteux qui ne mentionne même pas le Hamas. Voyez le projet. L'idée que la violence du Hamas pourrait être récompensée par une résolution condamnant Israël est absurde.

Chaque membre du Conseil doit se demander comment il pourrait appuyer un projet de résolution qui condamne Israël mais ne mentionne pas, ne seraitce qu'une fois, le Hamas. Les membres doivent lire ce soir le texte de ce projet sur lequel ils doivent voter : peut-être qu'ils pourront nous aider à y trouver le mot « Hamas ». Combien de fois Israël est-il mentionné? Le Hamas, pas une seule fois. Quelle hypocrisie!

Si cet organe ne condamne pas clairement le Hamas, il faudra se demander s'il est capable de protéger la vie d'innocents contre la terreur. L'essentiel, c'est d'accepter la réalité telle qu'elle est : le Hamas est une organisation terroriste et rien de moins. Les organisations

terroristes doivent être désignées comme telles par le Conseil de sécurité. Désigner le Hamas comme une organisation terroriste permettrait au Conseil d'imposer des sanctions à ses dirigeants, à ses membres et à toute personne ou entité qui lui est associée. De nombreuses vies pourraient être sauvées grâce à cela.

Il est grand temps que la communauté internationale lutte contre le Hamas avec la même vigueur et les mêmes moyens qu'elle utilise contre Al-Qaida et l'EIIL. Je vais être clair : tant que les enfants israéliens ne pourront pas dormir tranquillement le soir, les terroristes de Gaza continueront de subir la puissance des FDI. Nous ne permettrons à personne de porter atteinte à nos citoyens, et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour les défendre.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'avoir le courage et la clarté morale de prendre les mesures suivantes : condamner le Hamas et le désigner comme une organisation terroriste reconnue en tant que telle par l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 17 heures.

18-16342 **21/21**